Lyon, le 5 avril 2018



|  |  |
| --- | --- |
| *La direction de la Santé Publique*  **Affaire suivie par :**  Dr Vincent RONIN  Pôle régional de veille sanitaire  [ars-ara-veille-sanitaire@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-veille-sanitaire@ars.sante.fr) |  |

Objet : Extension de l’épidémie de rougeole en France

Madame, Monsieur,

Depuis le début de l'année 2018, plusieurs foyers épidémiques de rougeole ont été signalés en France (59 départements touchés). En région Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de cas de rougeole signalés annuellement augmente régulièrement depuis 2015. Cette situation témoigne d'une circulation active du virus en raison d'une couverture vaccinale insuffisante. L’accélération du nombre de cas déclarés depuis les deux dernières semaines fait craindre une épidémie de grande ampleur.

La rougeole est une maladie potentiellement grave à l’origine de formes sévères (atteintes respiratoires et neurologiques) entrainant des hospitalisations voire des décès en particulier chez le jeune enfant et l'adulte non vaccinés.

La rougeole est une des maladies virales parmi les plus contagieuses. La transmission se fait par voie aérienne, le plus souvent par exposition directe avec un malade et une personne infectée. Il n'existe pas de traitement curatif de la rougeole. La vaccination est le seul moyen de se protéger en s’assurant d’avoir reçu 2 doses de vaccins conformément au calendrier vaccinal en vigueur. A défaut après une exposition au virus, la vaccination administrée dans les 72 heures suivant un contact avec un malade peut empêcher la survenue de la maladie chez une personne non vaccinée antérieurement. Elle peut être préconisée même si ce délai est dépassé.

Pour aider à promouvoir la mise à jour des vaccinations des professionnels de santé, des patients et de leurs familles, nous vous adressons pour diffusion :

* une lettre d'information générale incitant chacun à vérifier son statut vaccinal et à mettre à jour si besoin ses vaccinations
* une conduite à tenir et un aide-mémoire à destination des professionnels rappelant la nécessité d’un signalement des cas en urgence à l’ARS, les mesures d’éviction et d’hygiène adéquates ainsi que la réalisation d’une vaccination préventive des personnes exposées si nécessaire

Nous mettons également à disposition d’autres outils de communication (fiche repère, flyers, affiches …) sur le site de l'ARS. Vous pouvez contacter notre service par mail (cf supra) pour toute demande d’appui technique ou de supports de formation.

Nous vous remercions de toutes les initiatives que vous pourrez prendre dans ce contexte pour prévenir la diffusion de l’épidémie.

**Documents utiles**

Supports divers : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/rougeole-la-vaccination-est-la-meilleure-protection>

Fiche de déclaration <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12554.do>

Calendrier vaccinal 2018/Rougeole : <http://www.vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Rougeole>

Page Santé Publique France : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-declaration-obligatoire/Rougeole>